



## Séance du conseil communal du 30 septembre 2021 à 08h30

---

### Présents :

Gloden Michel, bourgmestre-président  
Muller Jean-Paul, Weber Tom, échevins  
Funk-Kiesch Josée, Hirtt Pierre, Pütz Aline, Breda Pierre, Goldschmit François, Rasic Marc,  
Willems-Kirsch Annette, Wilmes Raphael, conseillers  
Legill Guy, secrétaire communal

### **1. Personnel : Promotion de fonctionnaires**

*(Huis clos)*

A l'unanimité des voix le conseil communal accorde à un fonctionnaire une promotion au grade 11 dans la catégorie B, groupe de traitement B1, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

A l'unanimité des voix le conseil communal accorde à un fonctionnaire une promotion au groupe de traitement A2, sous-groupe administratif, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### **2. Commission des loisirs, de la culture et du tourisme : Nomination d'un membre supplémentaire**

Avec 10 voix M. René Hoffmann de Bech-Kleinmacher est nommé membre supplémentaire de la commission consultative communale des loisirs, de la culture et du tourisme.

### **3. a) Conventions de mise à disposition des églises de Bech-Kleinmacher, de Burmerange, d'Elvange, de Remerschen, de Schengen, de Schwebsingen, de Wellenstein et de Wintrange au Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique et compléments aux conventions**

Le conseil communal approuve unanimement les conventions de mise à disposition des églises

- Saint-Hubert de Bech-Kleinmacher
- Sainte-Barbe de Burmerange
- Saint-Jean Baptiste d'Elvange
- Saint-Sébastien de Remerschen
- Jésus, Sauveur du Monde de Schengen
- Saint-Pirmin de Schwebsingen
- Sainte-Anne de Wellenstein
- Saint-Hubert de Wintrange

au Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique et d'approuver également les compléments aux conventions de mise à disposition précitées fixant les seuils de répartition des frais de fonctionnement et de consommation courant des églises.

### **3. b) Convention d'accompagnement scolaire « Super Senior »**

Avec toutes les voix le conseil approuve la convention d'accompagnement scolaire « Super Senior » du 11 août 2021 avec l'Association sans but lucratif, le Mouvement pour l'Égalité des Chances pour Tous – MEC asbl.

MEC asbl s'engage à développer et gérer un service d'accompagnement scolaire intergénérationnel au sein de la commune de Schengen en recrutant des seniors afin qu'ils accompagnent les enfants de l'école fondamentale de la commune de Schengen à la réalisation de leurs devoirs à domicile.

#### 4. a) Taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2022 en matière d'impôt foncier et d'impôt commercial

Le conseil communal décide avec 10 voix et 1 abstention (Hirtt) de maintenir les taux de l'impôt foncier pour l'année 2022 comme suit :

Impôt foncier A – Propriétés agricoles et forestières	350 %
Impôt foncier B1 – Constructions commerciales	445 %
Impôt foncier B2 – Constructions à usage mixte	300 %
Impôt foncier B3 – Constructions à autre usage	160 %
Impôt foncier B4 – Maisons unifamiliales, maisons de rapport	160 %
Impôt foncier B5 – Immeubles non bâtis autres que terrains à bâtir à des fins d'habitation	300 %
Impôt foncier B6 – Terrains à bâtir à des fins d'habitation	500 %

et de maintenir également pour 2022 le taux en matière d'impôt commercial communal en vigueur, soit 300 %.

#### 4. b) Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2019

Avec 8 voix et 3 abstentions (Hirtt, Pütz, Willems-Kirsch) le conseil arrête provisoirement le compte administratif présenté par le Collège des bourgmestre et échevins et à l'unanimité des voix le compte de gestion présenté par le receveur pour l'exercice 2019.

Compte 2019	Service ordinaire
Boni du compte de 2018	9.365.457,95
Recettes ordinaires	20.271.347,44
Recettes extraordinaires	424.882,26
Total des recettes	30.331.687,65
Mali du compte de 2018	0,00
Dépenses ordinaires	16.707.708,48
Dépenses extraordinaires	6.894.166,43
Total des dépenses	23.601.874,91
<b>Boni</b>	<b>6.729.812,74</b>

#### 4. c) Modifications budgétaires

Le conseil décide à l'unanimité de solliciter les crédits supplémentaires ordinaires suivants :

3/821/612300/99001	Vestiaires au terrain de football -Services de nettoyage	6.000,00
3/930/648110/99003	Participation financière aux frais de fonctionnement de « Super Senior »	5.000,00
3/120/612110/99003	Service d'assistance en matière de sécurité et santé	15.865,20

et de diminuer le boni présumé fin exercice du budget, exercice 2021.

Le conseil décide avec 8 voix contre 3 (Hirtt, Pütz, Willems-Kirsch) de solliciter le crédit supplémentaire extraordinaire suivant :

4/910/221311/19024	Construction d'une école centrale à Remerschen	120.000,00
--------------------	--	------------

et de réduire les crédits des articles suivants qui ne sont pas utilisés entièrement pendant l'exercice 2021 :

4/422/222100/20002	Extension du réseau de gaz à Schengen, route du vin	60.000,00
4/611/221200/99001	Frais d'aménagement de terrains à bâtir situés en quartier existant	60.000,00

#### 4. d) Règlement-taxe relatif à l'exploitation du port de plaisance à Schwebsingen : Modification

Le conseil communal fixe unanimement les tarifs pour l'hivernage des bateaux sous tente et sur remorque sur le site du port de plaisance à Schwebsingen comme suit :

Longueur (plateforme et canot de bord compris)	Tarif par saison hors eau sous tente et sur remorque
1,00 - 5,99 m	650,00
6,00 - 7,99 m	770,00
8,00 - 9,99 m	940,00
10,00- 11,99 m	1.100,00
> 12,00 m (mètre suppl.)	85,00

#### 4. e) Allocation d'un subside à l'asbl Erliednis Baggerweieren

A l'unanimité des voix le conseil décide d'allouer un subside de 82.400,00.- € à l'association sans but lucratif Erliednis Baggerweier asbl pour financer les tâches confiées à l'asbl, c'est-à-dire le fonctionnement, l'entretien et la gestion de la zone de récréation et de sports à Remerschen.

#### 5. a) Actes de vente

Avec 8 voix contre 3 (Hirtt, Pütz, Willems-Kirsch) le conseil approuve les actes de vente avec les conjoints Gelz, Mme Pinnel-Muller Francine, Mme Kayser-Weber Anne, Mme Muller-Schockmel Josette, M. Gloden René et M. Hartmann Jean relatifs à l'acquisition de terrains pour la construction d'une nouvelle école centrale à Remerschen.

A l'unanimité des voix le conseil approuve un acte de vente avec M. Kemp Mike relatif à la vente d'un local commercial dans la résidence « Jardins de Schengen » à Schengen.

#### 5. b) Acte de cession gratuite

A l'unanimité des voix le conseil approuve un acte de cession gratuite avec les sociétés Groupe Promo L sàrl, Horizontes sàrl et CDP s.a dans le cadre du PAP « hannert de Gaarden » à Elvange en vue de l'insertion des fonds dans la voirie et les infrastructures publiques.

#### 5. c) Compromis de vente

A l'unanimité des voix le conseil approuve un compromis de vente par lequel la commune de Schengen vend au Syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du Sud-Est, en abrégé SESE, six parcelles de terrains sises à Remerschen à l'intérieur du plan d'aménagement global « Haff Réimech » ainsi que le bâtiment ancien atelier communal au montant total de 1.009.000,00.- €. La vente a lieu dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation d'une unité de traitement de l'eau potable par le SESE.

A l'unanimité des voix le conseil approuve un compromis de vente par lequel la commune de Schengen vend à M. et Mme Van Dyck-Felitti Robert et Myriam une parcelle de terrain sise à Remerschen au lieu-dit « ènnert Héinebèsch », au prix de 5.140,00.- €.

Avec 8 voix contre 3 (Hirtt, Pütz, Willems-Kirsch) le conseil communal approuve un compromis d'achat d'un terrain à Remerschen au lieu-dit « Wäistrooss » dans l'intérêt de la construction

d'une nouvelle école centrale à Remerschen avec M. Steichen Isidore de Remerschen au prix de 23.250,00.- €.

Avec 8 voix contre 3 (Hirtt, Pütz, Willems-Kirsch) le conseil approuve un compromis d'achat de 3 parcelles de terrains à Remerschen au lieu-dit « an der Wollefskaul » dans l'intérêt de la construction d'une nouvelle école centrale à Remerschen avec M. Molitor Roger de Hellange au prix de 32.400,00.- €.

#### **5. d) Contrat de fermage**

A l'unanimité le conseil approuve le contrat de fermage avec M. Tom Ullmann de Remerschen ayant pour objet un terrain sis à Remerschen, lieu-dit « a Wénkel », limitrophe à leur propriété, dans l'intérêt d'entretien dudit terrain.

#### **6. a) Programme annuel 2022 des travaux à effectuer dans l'intérêt de la voirie rurale et viticole**

A l'unanimité des voix le conseil propose le programme des travaux de mise en état des chemins ruraux et viticoles pour l'année 2022 comme suit :

Localité	Section	Lieux-dits	Nature des travaux
Schengen	RD	An der Fels	Goudronnage
Wintrange	RA	Hierschleed	Goudronnage
Wellenstein	WD	Anefeld	Goudronnage
Wellenstein	WD	Knipp	Goudronnage

#### **6. b) Décomptes de travaux**

Avec toutes les voix le conseil approuve les 3 décomptes de travaux :

Transformation et extension de l'ancienne école à Remerschen

Dépense : 2.516.004,54.- € TTC

Devis: 2.600.000,00.- € TTC

Remplacement de 5 pontons flottants au port de plaisance à Schwebsingen

Dépense : 814.626,47.- € TTC

Devis: 955.000,00.- € TTC

Reprofilage et goudrannage de chemins dans les vignes aux lieux-dits « Meisberg » à Wintrange et « Eicher, Kneipper » à Wellenstein

Dépense : 114.901,16.- € TTC

Devis : 151.250,00.- € TTC

#### **7. a) Fondation Possenhau : Compte 2020**

Unaniment le conseil communal approuve le compte (bilan au 31 décembre 2020) de la Fondation Possenhau.

#### **7. b) Fondation Possenhau : Budget 2021**

Unaniment le conseil communal approuve le budget de l'exercice 2021 de la Fondation Possenhau.

#### **8. a) Demande de morcellement de terrains à Bech-Kleinmacher et convention**

Unaniment le conseil approuve le projet de morcellement de fonds sis à Bech-Kleinmacher, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section WB de Bech, sous le numéro 743/4286, ceci conformément à la demande de morcellement du 12 février 2021 de la société Immo Weydert & Welter de Kehlen, en vue de la création de deux lots distincts ainsi que la convention réglant les rapports entre la commune et le lotisseur.

#### **8. b) Projet de 2<sup>e</sup> modification du plan d'aménagement global « Haff Réimech » - Avis**

Avec toutes les voix le conseil avise favorable relative le projet d'une 2<sup>e</sup> modification du plan d'aménagement global (PAG) « Haff Réimech », déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 10 avril 1997 en considérant que les modifications projetées ont pour objet de permettre la réalisation de projets communaux.

#### **8. c) Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général**

Unanimement le conseil décide de procéder à une modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Schengen tel qu'elle a été présentée par le bureau d'études TR-Engineering et visant d'adapter le degré d'utilisation du sol quant à la densité de logement uniquement pour le nouveau quartier RE1a « an der Uecht » à Remerschen.

En même temps il a été décidé de transposer les plans directeurs sectoriels (PDS) « zones d'activités économiques » et « paysages », déclarés obligatoires par règlements grand-ducaux du 10 février 2021 et en vigueur depuis le 1<sup>ier</sup> mars 2021 dans le plan d'aménagement général en vigueur.